



**Mairie de La Glacerie**  
A l'attention de Monsieur le Maire

Marseille, le 24 septembre 2013

Monsieur le Maire,

Vous m'avez laissé un message lundi au téléphone sollicitant que je vous rappelle ; je l'ai fait, mais la ligne fixe depuis laquelle vous m'avez appelé ne répondait plus.

Autant votre message vocal était recevable, autant votre déclaration à la presse me paraît incorrecte et diffamatoire.

Si vous croyez que c'est agréable pour une PME comme la nôtre, d'être amenée à fermer des points de vente, vous êtes totalement dans l'erreur.

Lorsque nous avons été amenés à racheter l'entreprise GP DECORS, il y avait 27 magasins.

La situation était particulièrement difficile puisqu'il était envisagé par le précédent actionnaire, un groupe international hollandais, de liquider l'ensemble de la société.

Rapidement nous avons essayé d'obtenir des bailleurs une révision des loyers commerciaux pour rétablir ne serait-ce que l'équilibre financier dans certains magasins.

C'est par l'attitude de certains bailleurs qui refusaient toute discussion que nous avons été amenés à présenter au Tribunal de Commerce une demande d'ouverture de procédure de sauvegarde, ce qui a été accordé par Jugement en date du 9 Août 2013.

Je vous précise également que le Représentant des Salariés est partie dans la procédure en cours.

Devant l'urgence qui nous est imposée pour définir toutes les modalités du plan, il a donc été anticipé la fermeture de la Glacerie car il s'agit du magasin le plus déficitaire.

Le loyer représente à ce jour 73 % des recettes dégagées par le magasin (je vous rappelle que la norme est de 25 %).

Les quatre employés de ce magasin n'ont pas été à ce jour licenciés, ils percevront leur salaire normalement et ce d'autant plus que le plan de sauvegarde qui sera présenté inclura différentes mesures de reclassement et d'accompagnement.



Enfin, en ce qui concerne l'information des salariés, je vous indique qu'il y a bien eu une rencontre au terme de laquelle nous les avons informés de la situation et de l'obligation de fermer certains magasins.

Je vous ai adressé Monsieur le Maire une lettre complète sur la situation, et je vous prie de croire que ce n'est pas de gaité de cœur que nous nous trouvons dans cette situation.

Il convient toujours, pour nous, de sauver le maximum d'emplois (94 salariés) et de proposer à celles et ceux qui seront licenciés des moyens de reconversion et d'aide à la personne.

Je vous indique que je me dois de communiquer copie de cette lettre aux journaux qui ont repris votre déclaration ou qui ont évoqué dans une version unilatérale cette situation.

Egalement je vous demanderai de bien vouloir rectifier la première phrase reprise par la presse en qualifiant de « méthode de voyou », faute de quoi je serai dans l'obligation de saisir mon avocat aux fins de poursuites.

Croyez, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Sébastien HAMAIDE**  
**Président**